Saint-Eloy-la-Glacière

Information municipale N° 27

Décembre 2020

Sommaire :

Le mot du Maire

Le Conseil municipal, qui fait quoi ?

Le budget communal

Les échos et nouvelles diverses

Les travaux

La vie des associations

Les Saintéloysiens.

Dossiers :

Les maisons de services.

Brûlage des déchets verts

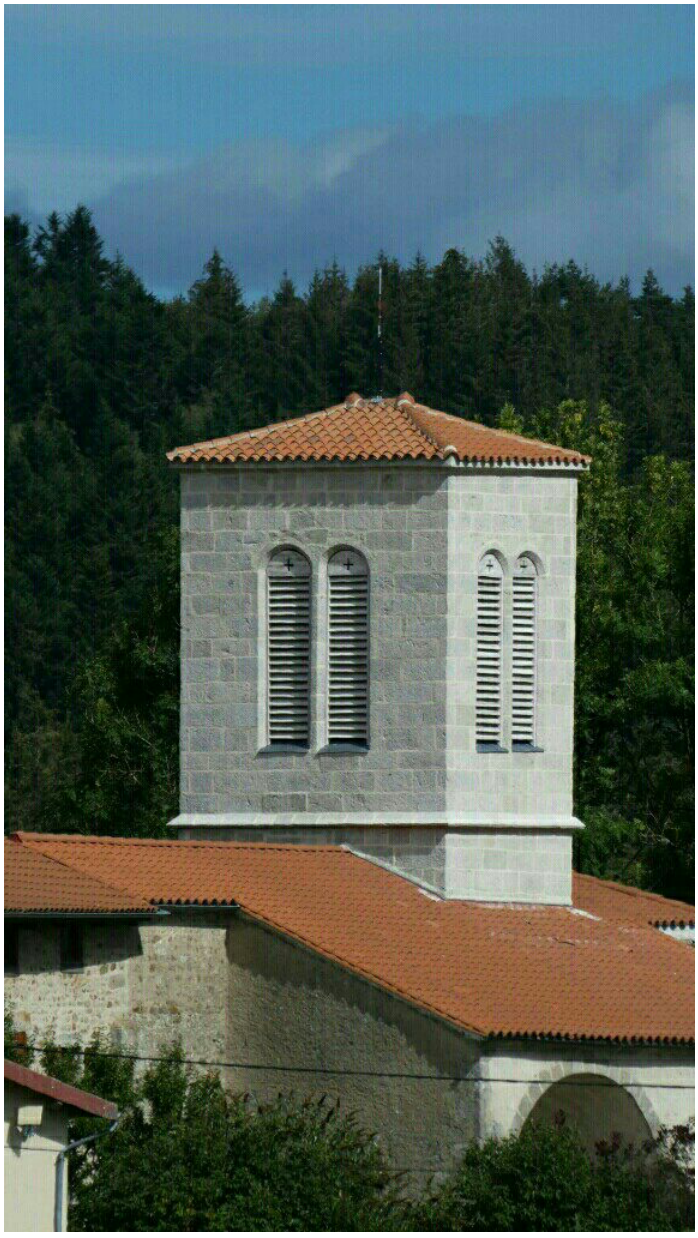

Le Mot du Maire

Il y a un an, lorsque j'écrivais ce mot du Maire, j'étais bien persuadé que c'était le dernier. Malgré tout et je ne sais pas vraiment pourquoi j'avais indiqué, dans mon propos, cette phrase qui s'est révélée prémonitoire : En mars prochain, sauf circonstances exceptionnelles, je ne serai plus votre Maire.

Eh bien, l'exceptionnel s'est produit !

Tout d'abord au sein même de notre commune au moment des élections municipales et de leurs résultats. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, je veux juste saluer le sens de la démocratie dont ont fait preuve l'ensemble des candidats. L'essentiel est désormais de continuer à faire avancer notre commune sans nous diviser, nous n'en avons pas les moyens et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Je puis vous assurer que c'est l'état d'esprit qui anime votre nouvelle équipe municipale.

Autre circonstance exceptionnelle, beaucoup plus préoccupante, c'est cette pandémie qui a mis et qui met sous cloche une grande partie de l'humanité. En cette fin d'année, nous sommes à nouveau confinés. L'épidémie fait rage, les morts se comptent par milliers, la pauvreté s'accroît, l'économie souffre et des centaines de milliers d'emplois sont menacés. Malgré tout, des annonces de vaccins disponibles dès le début de l'année prochaine nous redonnent un peu d'espoir et nous laissent entrevoir le bout du tunnel.

Cette crise sanitaire nous montre notre extrême fragilité. Il suffit d'un virus de quelques microns pour enrayer la machine... Il serait bon de retenir la leçon si nous ne voulons pas que, dès demain, d'autres phénomènes comme le réchauffement climatique nous conduisent vers des crises bien plus graves encore que celle que nous traversons.

Malgré tous ces évènements auxquels s'ajoute la période de deux mois pendant lesquels notre commune n'avait plus d'élus, nous avons pu réaliser l'essentiel des travaux programmés : entretien de la voirie communale, clôture de la réserve à incendie à La Faye, première tranche de travaux à l'église, nouvel abaissement de l'intensité de l'éclairage public. Dès le printemps 2021, nous allons engager la poursuite du chantier de l'église. Nous avons obtenu toutes les subventions escomptées.

Vous l'avez compris, je suis revenu par devoir et pour que notre commune ne subisse pas une fusion forcée. Mais, il nous faut préparer l'avenir, c'est pourquoi j'ai fait le choix de déléguer bon nombre de missions à l'ensemble des conseillers municipaux. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier Claude qui est désormais en charge de la rédaction du bulletin municipal. Je la remercie également tout comme Alcinda et Martine pour la confection des premiers masques que nous avons utilisés.

En cette fin d'année, j'ai plusieurs vœux à formuler :

- Que vous soyez en bonne santé et que vous puissiez échapper à ce satané virus.
- Que vous puissiez passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille mais sans baisser la garde.
- Que nous puissions, dès l'année prochaine, retrouver une vie normale avec des moments d'échange, de partage, de convivialité... Le "Vivre Ensemble" ce ne sont pas que des mots, c'est une réalité qui nous manque terriblement quand nous en sommes privés.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

Jean-Luc COUPAT

Le Conseil municipal. Qui fait quoi ?

Jean-Luc Coupat, Maire

Finances, budget, montage des dossiers

Chargé des travaux de l'église.

Correspondant forestier

Président de la commission d'appel d'offres

Mickaël Coupat, Premier Adjoint

Délégué titulaire à la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez

Délégué titulaire au SIAEP Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Chargé de la voirie communale

Chargé des bâtiments communaux (hors église)

Céline Picard, Deuxième Adjointe

Déléguée suppléante à la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

Représentante au parc régional Livradois-Forez.

Chargée des affaires sociales (cadeaux aux personnes agées, noël des enfants, téléassistance)

Chargée de l'environnement (zone humide et fleurissement)

Chargée de l'adressage

Membre titulaire de la commission d'appel d'offres

Claude Chaizy-Alsac

Représentante à l'EPF-Smaf (Etablissement Public Foncier)

Correspondante ERDF

Chargée de la communication et de la création du site internet

Chargée de la révision des listes électorales

Géraldine Faure

Chargée de la révision des listes électorales

Suppléante dans la commission appel d'offres

Amélie Laborde

Déléguée suppléante au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme)

Correspondante Défense

Membre du Conseil d'Ecole de Saint-Amant

Suppléante dans la commission appel d'offres

Marc Massacrier

Délégué titulaire au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme)

Délégué titulaire au SIAEP Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Membre titulaire de la commission d'appel d'offres

Le Budget de la commune en 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	152 045,05	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	202 791,05
Charges de personnel et frais assimilés	18 530,00	Atténuations de charges	9 600,00
Atténuations de produits	2 000,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 700,00
Virement à la section d'investissement	91 959,19	Impôts et taxes	27 656,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 002,81	Dotations, subventions et participations	36 985,00
Autres charges de gestion courante	19 647,00	Autres produits de gestion courante	9 502,00
Charges exceptionnelles	100,00	Produits exceptionnels	1 050,00
TOTAL	**291 284,05**	**TOTAL**	**291 284,05**

INVESTISSEMENT EFFECTIVEMENT REALISES (T.T.C.) EN 2020

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EMPRUNT	0	0
EGLISE : Travaux de la tranche ferme	114 076,81	DRAC : 23 766,00 Conseil Régional : 28 519,20 Conseil Dpatl : 22 815,36 Part communale : 38 976,25
VOIRIE	32 402,52	État : 8 404,50 Conseil Dptal : 7 283,90 Part communale : 16 714,12
CLOTURE RESERVE INCENDIE LA FAYE	5 280,00	Participation section de la Faye : 5 280,00
ABAISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	4 800,00	Part SIEG : 2 400 Part Communale : 2 400

État de la Dette : NEANT

Capital restant dû en 2020 : NEANT

Échos et nouvelles diverses

TAUX DES TAXES D'IMPOSITION

Les taux d'imposition sont inchangés :

Foncier bâti : 5,72 %

Foncier non bâti : 49,06 %

Taxe d'habitation : 6,19%

La disparition progressive de la taxe d'habitation se poursuit pour les résidences principales.

FIXATION DES TARIFS DE L'EAU AUX ABONNES EN 2021

Prix du mètre cube hors TVA (consommation, redevance pour prélèvement à la source et contrôle de qualité) : …… 1,30€

Abonnement principal annuel hors TVA : …. 45,00€

Abonnement secondaire annuel hors TVA :… 22,50€

LES ENFANTS A L'ECOLE

A la rentrée 2020, 6 enfants sont scolarisés en primaire, 4 à St-Amant, un à Billom, un à Condat-lès-Montboissier. Le conseil municipal du 16 octobre 2020 a décidé d'allouer aux familles 1€ par repas et par enfant à compter de janvier 2021.

ECLAIRAGE PUBLIC. L'AVEZ-VOUS REMARQUE ?

Dans le cadre de notre engagement pour la réduction de la consommation énergétique et le développement durable la baisse d'intensité de l'éclairage public est effective. Les travaux ont été réalisés courant octobre. Auparavant, l'intensité était maximale jusqu'à 23h. De 23h à 6h, l'intensité baissait de 50% puis redevenait maximale jusqu'à l'extinction. Depuis les travaux, l'intensité est maximale de l'allumage des lampes jusqu'à 21h, baisse de 50% de 21h à 23h, et de 70% de 23h à 6h où l'intensité redevient maximale jusqu'à l'extinction.

COMMEMORATIONS EN COMITE RESTREINT

En raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont tenues en la seule présence de membres du conseil municipal et n'étaient pas ouvertes au public.

Jean-Luc Coupat le 15 novembre a déposé une gerbe au monument au morts et lu le discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants :

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse… Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu. Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon… »

Les travaux

LA RENOVATION DE L'EGLISE

La première tranche des travaux de l'église portant sur la restauration du clocher est achevée. Sous la direction de l'architecte des bâtiments de France, l'édifice a été consolidé, les joints repris et le toit refait. La structure métallique soutenant les cloches est aujourd'hui remplacée par une charpente en bois dont les capacités d'absorption des vibrations provoquées par les sonneries sont bien meilleures. Enfin les abat-sons ont été rénovés.

La réfection des façades et du porche débutera au printemps 2021.

LES AUTRES TRAVAUX

Goudronnage du chemin des Salles et du Redondet

Clôture de la réserve incendie de la Faye

Goudronnage d'un chemin aux Amouilhaux

Fleurissement du bourg

Les Saintéloysiens

Pas de naissances ni de mariages cette année au village mais nous déplorons la **disparition de quatre de nos concitoyens :**

Jean-François FOUGERE des Salles (né le 11 décembre 1939) décédé le 10 juin 2020 ;

Yvonne MONTEL épouse CHEVARIN à Montgheol (née le 23 juillet 1928) décédée le 17 juillet 2020 ;

Marcel PRADAT aux Amouilhaux (né le 07 décembre 1935) décédé le 28 août 2020 ;

IL a consacré 25 ans au service de la commune : **C**onseiller municipal de 1983 à 1994, premier Adjoint de 1994 à 2001, puis deuxième Adjoint de 2001 à 2008, il était également membre de l'association St Eloysir depuis sa création.

Suzanne POINTUD épouse CHARTOIRE dans le bourg (née le 28 mars 1930) décédée le 26 octobre 2020

Le recensement de population réalisé en 2020 révèle une augmentation notable de la population

2005 : 62 habitants

2010 : 64 habitants

2015 : 56 habitants

2020 : 66 habitants

Le recensement met aussi en évidence un renouveau de la population : aux habitants vivant depuis des dizaines d'années dans la commune et parfois héritiers de générations de Saintéloysiens se sont joints de nouveaux venus qui ont choisi de vivre dans le Haut Livradois. Cette année nous sommes heureux d'accueillir à Montgheol **Monsieur et Madame CHAMPAVERT** et en cette fin d'année **Florent LUCAS-ORTEGA et Manon NOURRI** qui vont s'installer avec leur petite fille dans la maison des Salles.

Au village des Amouilhaux où toutes les maisons sont occupées soit par des résidents principaux ou des résidents secondaires on compte parmi les habitants permanents 4 ménages installés dans le département depuis moins de 15 ans pour 2 ménages « autochtones ».

C'est ce renouveau qui nous a conduit à créer cette rubrique sur des habitants de la commune qui, d'un village à l'autre, ne se connaissent pas toujours. Cette année nous ferons se rencontrer par l'intermédiaire de cette publication la famille Murphy et Janine Mayoux.

JANINE MAYOUX

Janine habite la maison qui borde la route au village de Montgheol. Née en 1939 à Ambert, elle rencontre Guy son mari lors d'une fête à St-Germain. Ils habiteront Clermont pour le travail. Janine travaillait à la MSA. Ils sont ensuite venus s'installer à St-Eloy à leur retraite en 1999 dans la maison des parents de Guy. Elle a 2 fils et 3 petits enfants.

Guy est décédé il y a maintenant 6 ans, mais ils ont été tous les deux très impliqués dans la vie du village. Janine était présidente de l'association Saint Eloysir, et

Guy faisait partie du conseil municipal où il était adjoint au maire.

« Je n'irai pas ailleurs, même en étant seule, passer ma retraite à Clermont, pour rien au monde ! Je conduis, je suis autonome et je suis habituée à être seule, donc je suis bien ici. Même si le climat est rude, la vue depuis ma fenêtre, je ne pourrais pas m'en passer. »

Et quand on lui demande quels sont ses plus beaux souvenirs à St-Eloy : « Saint Eloysir nous a beaucoup occupés, on a passé de bons moments. Quand on faisait les fêtes tous les gens du pays se réunissaient, c'était plus vivant qu'aujourd'hui ! »

EDITH ET ARCHIE MURPHY

Edith et Archie Murphy habitent l'ancienne maison de Mme Georgette Pointud au village des Amouilhaux.

Ils sont installés depuis 2017, ont un fils Etienne de 25 ans qui vit en Ecosse et une fille Chloé de 22 ans qui vit aux États-Unis.

Ils sont arrivés directement du nord de l'Ecosse où Édith qui est française était professeur de français. Archie quant à lui a exercé de nombreux métiers, comme pêcheur, marin ou encore guide de chasse entre-autre.

Depuis 1993/94 ils viennent souvent en France, où Archie exerce le métier d'élagueur, puis fait un stage à St Amant-Roche-Savine en 94 où il découvre le coin qui lui plaît énormément. Édith quant à elle venait en vacances dans la région étant plus jeune, donc c'est en terrain connu qu'ils cherchent une maison et trouvent leur bonheur à St-Eloy-la-Glacière pour y vivre définitivement.

« Nous avons été très bien accueillis, les gens sont très gentils ici ! »

Édith est aujourd'hui assistante administrative et Archie abatteur de bois à son compte, se déplaçant suivant les chantiers.

Archie a obtenu la nationalité française depuis mi-Octobre et en est très heureux ! Quand ils ne travaillent pas, les Murphy restaurent leur maison, profitent de leur jardin et des balades dans les belles forêts de St-Eloy.

La vie des associations

SOCIETE DE CHASSE

Les chasseurs de la commune bénéficient maintenant d'un local très spacieux répondant aux normes pour l'éviscération du gibier et pour la convivialité, tous apprécient aussi le confort et la fonctionnalité de ce bâtiment, nous faisons quelques envieux. Les sociétaires remercient vivement le maire et le conseil municipal pour les avoir accompagnés dans ce projet. La cabane de chasse étant presque terminée, il reste une partie du crépi à finir en 2021 si la situation le permet.

Fort d'une vingtaine de sociétaires, la société a effectué pour la saison 2019-2020 les prélèvements demandés par la fédération au niveau des espèces soumises au plan de chasse. En cette fin du mois de novembre 2020 nous n'avons pas encore accompli le quota de chevreuils qui nous été attribué mais c'est en bonne voie. Pour les sangliers, nous n'avons pas encore prélevé d'animaux, soit parce que nous avons des problèmes pour régler nos fusils ou carabines voire une précision insuffisante dans nos tirs, soit les animaux ont réussi à nous échapper, soit ils n'étaient pas « baugés » sur la commune. Le petit gibier (lièvres, bécasses, grives, renards...) reste présent sur le territoire, prélèvement d'un lièvre et de deux renards sur la saison précédente.

L'inventaire organisé annuellement afin d'évaluer les populations des chevreuils, n'a pu être réalisé cette année en raison du confinement de printemps imposé à tous. Néanmoins nos indicateurs locaux et observateurs et indices de présence confirment que les chevreuils se trouvent très bien sur la commune. Cette technique est mise en place depuis quelques années afin de permettre un recensement et une gestion durable de cette espèce en accord avec la fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme et les propriétaires forestiers. La société effectue un quadrillage par zone afin que le chevreuil soit chassé sur l'ensemble du territoire.

Suite à l'assemblée générale, l'association a mis à jour les membres qui composent le bureau pour cette nouvelle saison :

Président : Mye Alain

Vice-Président : Raymond Jean Claude

Vice-Président : Guilly Patrick

Secrétaire : Farreyre Cindy

Secrétaire adjoint : Raymond Grégory

Trésorière : Mounier Monique

Trésorier adjoint : Dos Santos Victor.

Joli brocard de 28kg prélevé à « La croix des rameaux »

Face aux actualités de ce début de saison, la chasse reste possible mais seules les battues sont autorisées depuis le 8 novembre, pour les espèces soumises à plan de chasse. Les sociétaires maintiennent leur activité mais en mode dégradé et le respect des gestes barrières et distanciations sont de rigueur ; la cabane est fermée. Protégez-vous et prenez soin de tous.

Les sociétaires

LE BON SAINT ELOY

Cette année si particulière n'a pas permis, comme pour beaucoup d'autres associations, de nous réunir, ni d'organiser des animations. Toutefois compte tenu des décisions prise en 2019, l'activité s'est poursuivie, même si ce fut de façon individuelle pour la Présidente.

En effet et conformément à ce qui avait été programmé, Jacqueline Dajoux a profité de la période hivernale 2019/2020 pour procéder à la restauration d'une magnifique statue en bois, représentant « Sainte Anne instruisant la Vierge » (représentation habituelle pour cette sainte). Cette statue se trouvait entreposée dans la petite sacristie de l'église.

Elle en fut extraite afin de subir divers traitements, en commençant par un sérieux dépoussiérage et nettoyage avec des produits et gestes appropriés à son ancienneté (sans doute début du XIXème siècle).

Le socle de la statue lui aussi en bois, présentait un effritement important qui mettait en péril la stabilité de l'œuvre. Il fallut donc le consolider et remplacer les clous grossiers qui y avaient été plantés à une époque indéterminée (sans doute déjà pour compenser l'émiettement du support).

Puis, la statue dans son intégralité, et trou par trou, a subi un traitement contre les insectes xylophages qui l'avaient déjà bien attaquée.

Chaque partie manquante (crevasses dans le bois, doigts, etc...) fit l'objet ensuite d'une remise à niveau par masticage, suivi d'un ponçage doux afin de ne pas attaquer les parties originelles.

Le nettoyage initial ayant permis de retrouver les couleurs d'origine, c'est celles-ci qui furent ensuite restituées.

Enfin, la statue ayant été parfaitement consolidée et repeinte, une cire à patiner a été passée afin qu'elle retrouve un aspect vieilli et toute sa magnificence.

Tout ce travail réalisé par Jacqueline Dajoux a pu l'être grâce à Bernadette Poinson restauratrice professionnelle à Ambert qui l'a guidée de ses conseils tout au long du processus de restauration. Qu'elle en soit ici remerciée. Il faut rappeler qu'elle a également permis la restauration du tableau situé au fond de la nef « la crucifixion de Jésus ».

Le coût de cette restauration effectuée bénévolement par Jacqueline Dajoux se résume à l'achat de quelques fournitures (colle, peinture etc...) permettant ainsi de ne pas impacter la trésorerie de l'association. Cette dernière, il faut le rappeler n'a fonctionné jusqu'à maintenant que grâce aux adhésions (10€ par membre et par an), aux dons et à la subvention du Conseil départemental de200€ (on remercie ici bien sincèrement nos conseillers départementaux et notamment Jean-Luc Coupat) et les participations libres et volontaires lors des animations (celles-ci n'ont pu avoir lieu malheureusement cette année compte tenu de la covid 19).

Quelles sont les prochaines actions ? Des pistes ont déjà été envisagées lors des dernières réunions mais doivent être confirmées par le bureau de l'association lors de sa prochaine réunion :
- un travail collectif, toujours dans l'église, de grand « nettoyage de printemps » lorsque le plus gros des travaux de sa restauration auront été exécutés (et pourquoi pas un traitement approprié des boiseries du confessionnal et des retables en bois).
- notre association ayant un objet général d'aide à la sauvegarde de tout le petit patrimoine de la commune, plusieurs pistes de travail ont déjà été envisagées dans cette optique (signalisation de certains lieux présentant un intérêt touristique, installation ou reprise de mobilier informatif etc.).

Toutes les idées sont les bienvenues, de même que tous ceux et celles qui seraient intéressés par notre association.

Contact : « le bon saint Eloy » mairie de St Eloy La Glacière.
Courriel : lebonsainteloy@gmail.com

ASSOCIATION ST ELOYSIR

L'année 2020 devait être une année marquée par l'organisation d'un concours de photos amateur, une exposition de vieilles voitures, un repas champêtre animé par un cabaret chansons « Souffleur de Lune » …. Les événements nous ont contraints à reporter ces projets à 2021…Soyez confiants, nous serons là, dès que possible.

Et attendant n'oubliez pas que cette année a toutefois été marquée par la publication et la distribution d'un livre « ***Dans le Haut Livradois, en passant par ST-ELOY-LA-GLACIERE*** » financé en collaboration avec la municipalité. Nous espérons qu'il vous a plu …

D'autre part nous avons aussi collaboré à la réalisation de masques lavables. Merci à Claude et Alcinda pour leur participation *(et merci à Martine !).*

En espérant vous retrouver bientôt voici un petit retour en arrière pour se souvenir des bons moments.

2009

2009

2010

2013

A l'approche de 2021, nous vous présentons nos meilleurs vœux et espérons vous retrouver en bonne santé pour de nouvelles rencontres

Martine Fournet, Présidente de St Eloysir

Dossier :

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC SUR AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Proposer des services innovants et accompagner les habitants du territoire dans leurs démarches de la vie quotidienne sont des enjeux essentiels pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Pour répondre à ces objectifs, le territoire compte aujourd'hui 5 Maisons de Services au Public (Viverols, Cunlhat, Olliergues, Arlanc et Fournols). L'ambition ? Que ces lieux deviennent des espaces animés, connectés, collaboratifs et garants de lien social.

Une Maison de Services au Public, qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles offrent la possibilité d'avoir accès, en un même lieu, à différentes informations et prestations facilitatrices de la vie quotidienne des usagers. Ces structures répondent ainsi à des missions variées : **emploi, impôts, social/santé**, **retraite, logement/habitat, justice, accompagnement de porteurs de projet, vie associative, etc.**

Les MSAP sont **des structures d'accueil de proximité, polyvalentes,** qui ont pour mission :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- l'offre d'accès à internet et à un espace reprographie/impression afin de rendre plus aisées les démarches administratives ;
- l'accompagnement des usagers dans leurs démarches auprès des administrations ou organismes publics partenaires (tels la CAF, la CPAM, pôle emploi, la CARSAT, la MSA, etc.) ;
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne de ces partenaires ;
- la mise en relation des usagers avec ces partenaires ;
- l'aide à l'appropriation des usages numériques sous forme d'ateliers.

Zoom sur la MSAP de Fournols

Pousser la porte de la MSAP de Fournols, c'est trouver tout un panel de services : un accès à internet avec un ordinateur à disposition, un service de reprographie, des informations sur l'habitat, les logements, sur les transports, le covoiturage et diverses informations locales.

Pousser la porte de la Maison de Services au Public de Fournols, c'est aussi trouver une oreille attentive à votre demande et surtout une aide précieuse pour vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne : création d'adresses de messageries, de comptes (Améli, CAF, CARSAT, pôle emploi et auprès des Impôts), titres d'identité, permis de conduire, carte grise, etc..

Et si vous avez un projet d'installation personnelle ou professionnelle, un agent est présent pour vous guider au mieux

La Maison de Services au Public de Fournols vous accueille les lundis et mercredis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

COORDONNÉES

MSAP Fournols, à coté de la mairie
Rue de la Poste 63980 FOURNOLS

Tél. 04 73 95 23 44
msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr

Dossier :

LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an**.** Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brulent**, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette **pratique soit interdite** depuis de nombreuses années. Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

Brûlage, attention danger !

Outre les risques d'incendie qu'il génère et les troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

7 t de particules fines sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage des déchets verts des particuliers et des activités agricoles, soit 1,2 % des émissions totales du territoire. A titre indicatif et au niveau des rejets polluants, **50 kg de déchets verts brulés équivaut à 13 000 km** parcourus avec un véhicule diesel récent *(Source ATMO AuRA– 2016).*

En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composes cancérigènes. Le brûlage des déchets émet également du monoxyde de carbone. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Ces émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des épisodes de pollution et ont des conséquences multiples :

- Sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante
- Sur l'augmentation des risques d'incendie
- Sur les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations)
- Sur la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...)

Une pratique strictement interdite

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente du brûlage** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.** Cette pratique est passible d'une **contravention de 450 euros**. Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour règlementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimiles de celui des activités agricoles et forestières. Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement...)

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Des alternatives simples au brûlage existent pour transformer ses déchets verts en ressources

A travers des pratiques de jardinage naturel (culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching, paillage, compostage...), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même des jardins. Résidus de tontes, feuilles et branches ne sont alors plus des déchets à éliminer mais des ressources locales précieuses pour une gestion plus durable de nos espaces de vie.

Enfin, si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost. Le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui du trajet. Quarante-cinq déchèteries sur le territoire du VALTOM accueillent les déchets verts des usagers (pour trouver une déchèterie près de chez vous rendez-vous sur https://www.valtom63.fr/pres-de-chez-moi/)

Les déchèteries restent ouvertes sur l'ensemble du territoire durant le confinement. Renseignez-vous auprès de votre syndicat de collecte des déchets ménagers pour connaitre leurs modalités d'accès. Pour vous y rendre avec modération, munissez-vous de votre attestation de déplacement dérogatoire précisant le motif de déplacement dans un service public.

Le jardinage naturel et la réduction de vos déchets verts vous intéressent ?

Rendez-vous sur **valtom63.fr** pour plus d'infos.

La Mairie à votre service
Tél. : 04.73.95.70.11- E-Mail : saint-eloy-la-glaciere.mairie@wanadoo.fr

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte naissance	mairie du lieu de naissance	date de naissance nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	date du mariage nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de décès	mairie du lieu de décès	date du décès nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Carte d'électeur	Mairie du domicile	pièce d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis 5 ans avoir 18 ans
Carte d'identité (Depuis 2014, validité portée à 15 ans. S'applique au CNI délivrée à partir de 2004 sauf cas spéciaux, ex : voyage…)	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	2 photos d'identité 1 copie intégrale de l'acte de naissance (si 1ère demande CNI sécurisée) 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol	Autorisation parentale pour les mineurs
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	A faire vous même	Carte d'identité	Gratuit	CERFA disponible sur internet
Passeport	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	Carte d'identité, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Timbre fiscal (86 Euros)	
Casier Judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX	1 enveloppe timbrée pour la réponse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Voirie communale : mairie voirie départementale et nationale DDE après avis du maire	Fournir une demande et plan de situation enveloppe affranchie pour retour	Gratuit	
Changement de prénom	Mairie du domicile	Renseignements à la mairie	Gratuit	Demande adressée au Maire
PACS	Depuis le 1er novembre 2017, en Mairie du domicile ou auprès d'un notaire	Renseignements à la mairie	Extrait de naissance de – de 3 mois Attestation de domicile + justificatif	CERFA disponible sur internet
Certificat de domicile	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie Notaire (acte de notoriété)	Livret de famille de la personne décédée, noms, prénoms, adresse des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieure à 5 335 Euros
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP du Bas-Livradois	Plan de situation	Droit de branchement	
DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour tous travaux de fouilles, élagage...)	SIAEP ERDF FRANCE TELECOM	Plan avec descriptif des travaux	Gratuit	Imprimés en mairie ou téléchargeable sur INTERNET

Les renseignements sur les démarches administratives à effectuer ainsi que les imprimés divers sont disponibles sur le site : https://www.service-public.fr

Ouverture du secrétariat le lundi de 14 H à 17H30. Si lundi férié, ouverture le mardi ou le jeudi de 14H à 17H30

Permanence de Mr le Maire le lundi de 16h30 à 17H30 (sauf obligations professionnelles)

Ce bulletin est également le vôtre ! Vous avez des idées, des informations, des anecdotes, des photos… ! Faites-nous en part pour les prochains bulletins.

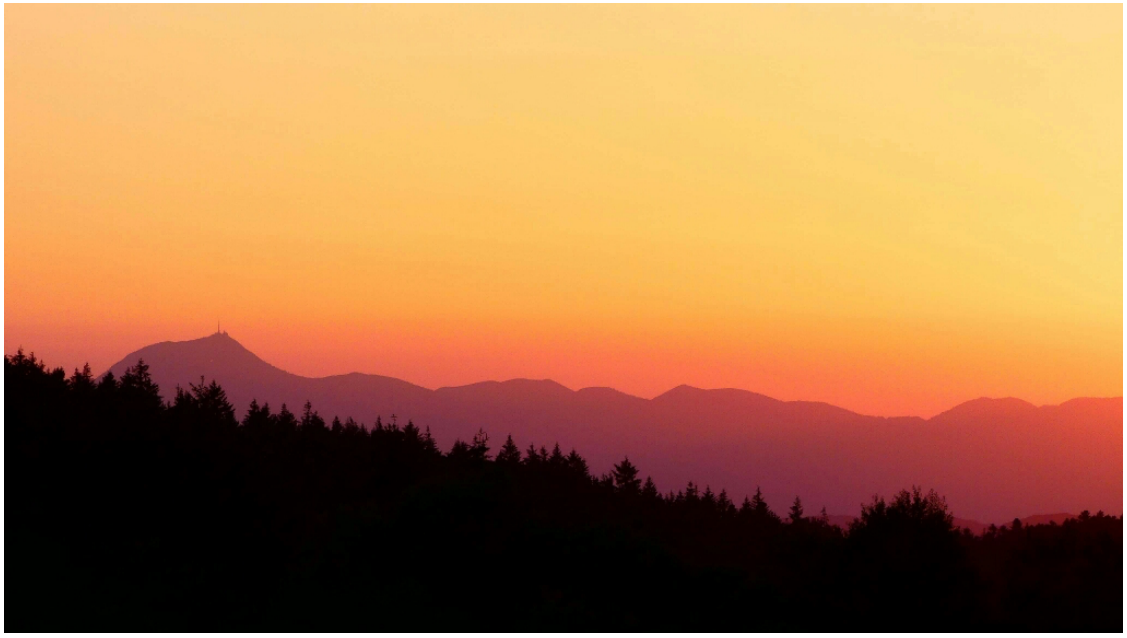

Coucher du soleil vu du clocher de l'église (photos prises par Céline)